

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

**HUITIÈME ANNÉE N°903 DU 23 OCTOBRE 2013**

1801/2013 : 212e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

Le 169e numéro de l'année 2013

Nombre de pages : 23 pages

Distribué à 15.100 personnes

## LA CITATION DE LA SEMAINE

«Croire en quelque chose et ne pas le vivre, c'est malhonnête».

**GANDHI**

**LA MORT  
DE  
JEAN CLAUDE  
COURBAIN**

**ANNÉE 2013**

**ANNÉE  
SÉNÉGAL**

# SOMMAIRE

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 11

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 16

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 19

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 21

## LA NATION

### **PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**

**22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

### **ADMINISTRATION :**

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: JEAN PAUL ELUTHER

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

### **RÉDACTION**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley Aminata.

**SUIVEZ NOUS SUR LE WEB ET LES RÉSEAUX SOCIAUX .**

# À LA UNE

## JEAN CLAUDE COURBAIN NOUS A QUITTÉ

**Nous avons appris avec beaucoup de tristesse la mort de notre ami et camarade Jean Claude Courbain . Un militant de tous les combats pour la Guadeloupe nous quitte donc laissant probablement inachevé ses rêves et ses objectifs pour lui , pour sa famille et pour cette Guadeloupe qu'il a beaucoup chéri . Nous présentons à toute sa famille nos sincères condoléances .**

## LA RÉDACTION ET LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE



## AFFAIRES NATIONALES

### POLITIQUE

#### LE SILENCE ASSOURDISSANT DE LA GUADELOUPE

Rien n'y fait . Les bonnes ou mauvaises nouvelles semblent laisser nos compatriotes de marbre .Le vote sur la nouvelle décentralisation qui a mobilisé dans le passé de nombreux guadeloupéens ne suscite même plus d'intérêt. Les injures contre Taubira et la découverte du racisme de la société française ne font plus bondir. Seules les élections municipales semblent rencontrer un intérêt et encore . Les guadeloupéens se sont installés dans un lourd silence qui

interpelle au plan politique . Deux raisons peuvent être évoquées pour expliquer ce phénomène . Tout d'abord , les guadeloupéens veulent montrer qu'ils se méfient des représentants politiques auprès des autorités coloniales. La forte abstention électorale en est une illustration. Par ailleurs, nos compatriotes regardent avec effroi la déliquescence de la France que les conservateurs de l'ordre colonial présentaient comme un appui solide et durable, un paradis en sorte . En effet, la France dont l'endettement et le chômage sont très élevés est entrain de s'appauvrir rapidement ce qui engendre racisme , populisme et fuite en avant . Elle perd régulièrement des places dans le classement mondial des pays développés .Il en résulte pour les guadeloupéens une peur panique de l'avenir . Cependant le silence n'est pas une bonne attitude en face des nombreux défis qui assaillent la Guadeloupe . S'il dure encore longtemps , ce silence a toutes les chances de nous emporter. Les guadeloupéens doivent se réveiller impérativement pour ne pas sombrer .

## **POUR UNE CROISSANCE VERTE**

Dans les années récentes, les interrogations sur les limites de la croissance ce sont intensifiées à tel point qu'est apparu le concept de "croissance verte". Depuis les écrits d'Adam Smith au XVIIIème siècle, la croissance est considérée comme le principal moteur de l'enrichissement des nations. Pourtant, et alors que le rapport Meadows de 1972 et les travaux du Club de Rome proclamaient le célèbre slogan "Halte à la croissance", les débats se sont intensifiés sur l'opportunité d'un accroissement des richesses matérielles, en raison de la crainte d'un épuisement des ressources naturelles. Déjà l'économiste François Perroux distinguait en son temps le "besoin d'être" et le "besoin d'avoir" dans les sociétés contemporaines : malgré tous les bouleversements du monde depuis les années 1970, l'interrogation sur les limites de la croissance s'est intensifiée dans le débat public, même si les pays développés peinent à mettre en place une coordination internationale en la matière, et si les pays émergents ont emprunté la voie de l'accumulation afin de converger vers les niveaux de vie des pays

développés. C'est dans un tel contexte que le concept de croissance verte est apparu, conçue comme une transition vers un développement économique protégeant les ressources nécessaires aux générations futures et soucieuses de justice sociale. Son objectif est d'opérer une profonde transformation de nos consommations énergétiques, que de nombreux scientifiques jugent insoutenables à long terme. Nos consommations énergétiques sont alimentées à plus de 80% par les trois grandes énergies fossiles qui sont à la fois non renouvelables et émettrices de gaz à effet de serre : pétrole (34%), charbon (30%) et gaz naturel (24%). Malgré le risque du réchauffement climatique et les signaux d'alerte de plus en plus préoccupants (notamment provenant de l'Agence internationale de l'énergie), le développement des énergies fossiles se finance pourtant sans problème à l'heure actuelle et les gisements immenses de ressources fossiles, ainsi que les moyens techniques et financiers disponibles sont en mesure de repousser la survenue du peak oil géologique. Pourtant les coûts de l'inaction, notamment mis en évidence par le rapport Stern, s'alourdissent et, selon de nombreux travaux inquiétants, il faudrait désormais "verdir" les bilans énergétiques (efforts d'efficacité énergétique, traitement des déchets, etc.) . Économiser des ressources et rejeter moins de déchets nécessite un effort d'imagination en termes de recherche & développement, de nouveaux investissements, de marketing, etc. et peut générer des prix plus élevés. Les entreprises devront déployer des efforts pour rendre leurs produits respectueux de l'environnement et plus attractifs malgré des prix plus élevés que les produits traditionnels. Si les consommateurs choisissent les produits plus chers malgré des prix plus élevés, leur adhésion permettra de rentabiliser la transition écologique (facteur de bien-être individuel et collectif). Le rôle des incitations peut également être déterminant pour déplacer la demande vers les biens . L'économie verte peut constituer un facteur de développement dans les pays pauvres qui n'ont pas de capital et d'investissements coûteux à amortir contrairement aux pays développés. La croissance verte est un défi qui se décline à plusieurs niveaux : global, régional et enfin local, celui des villes, des régions, des territoires. La diminution des émissions de gaz à effet de serre va progressivement s'imposer comme une nécessité pour maintenir la planète dans un état acceptable. Cela entraîne l'émergence de nouvelles formes de croissance, plus vertes, plus responsables, plus décentralisées. Certains pays, comme l'Allemagne, illustrent ces nouvelles orientations. Cette transition sera longue, inégale, coûteuse, mais ceux qui sauront apporter des éléments de solution seront les grands gagnants du long terme. Les instruments majeurs pour relever ce défi sont la recherche fondamentale, la R&D et l'innovation. Pas

seulement l'innovation technologique, mais aussi les innovations organisationnelles, institutionnelles, financières. Les initiatives individuelles, la créativité, l'esprit d'entreprise, sont également les composants de cette nouvelle dynamique qui est celle de la construction d'une compétitivité de long terme, respectueuse des contraintes, fortes et urgentes, de l'environnement et des ressources planétaires.

## **ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, SCIENCES ET TECHNOLOGIES**

### **LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE EN DISCUSSION AU PARLEMENT**

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale a la main sur plus de 475 milliards d'euros soit 24% du PIB. Pour mémoire, le budget de l'état, c'est environ 300 milliards d'euros. Au-delà de son importance en volume, le PLFSS est un bric-à-brac mélangeant des prestations sociales, des dépenses de solidarité, des dépenses de remboursement, des dépenses liées au fonctionnement des hôpitaux, etc. Le PLFSS n'a guère d'orientation si ce n'est celle de gérer la pénurie. En effet, même si rapporté à la dépense, le déficit est plus faible que pour l'état, il n'en demeure pas moins que les régimes sociaux ont accumulé près de 160 milliards d'euros de déficits entre 2002 et 2012. En 2013, ce déficit devrait être de plus de 17 milliards d'euros (Fonds de Solidarité Vieillesse compris). Le gouvernement espère le réduire à 13 milliards d'euros. Les dépenses augmenteront de 9 milliards d'euros ce qui signifie dans les faits qu'il n'y a pas d'économies. Il y a au mieux un ralentissement de la progression et encore il faudra voir à l'exécution. Au niveau des majorations fiscales, elles devraient atteindre 4,5 milliards d'euros qui s'ajoutent à la croissance naturelle des recettes.

Le gouvernement a tenté de présenter un PLFSS maîtrisé en jouant sur de multiples artifices. Ainsi, il a fixé la progression des dépenses maladie (ONDAM) à 2,4% ce qui sera difficile à tenir sauf à multiplier les déremboursements et en reportant des dépenses d'investissement dans les hôpitaux. Il évoque sans trop y croire des économies de gestion. Il entend gagner 600 millions à travers la maîtrise médicalisée des dépenses, 500 millions à travers la maîtrise des coûts de gestion des caisses d'assurance-maladie ou 410 millions par une gestion améliorée des hôpitaux.

Les salariés, les entreprises, les familles et les épargnants sont mis à contribution. L'augmentation des cotisations vieillesse, qui constitue la seule mesure applicable de la pseudo-réforme 2013 des retraites, s'appliquera dès le 1er janvier et viendra, une fois de plus, alourdir le coût du travail. Le surcoût est de 2 milliards d'euros l'année prochaine et de 4,4 milliards d'euros en 2020. Les familles sont mises à l'amende avec la réduction du plafond du quotient familial. Les retraités subiront une double peine avec le report au 1er octobre de l'actualisation des pensions de base et la désindexation de leurs retraites complémentaires. Les épargnants, de leur côté, sont également taxés avec une modification du mode de calcul des prélèvements sociaux applicables aux contrats d'assurance-vie et au PEA ainsi que pour les plans d'épargne logement souscrits avant 2011. Il faut également ajouter une série de petites augmentations qui en étant moins visible n'en est pas moins sensible.

Le gouvernement tente de colmater un bateau troué de toute part dont la gouvernance laisse à désirer. A défaut de s'engager dans des réformes structurelles, il pare au plus pressé en augmentant impôts et taxes tout en mettant sous le tapis les dépenses. Le PLFSS se rapproche de plus en plus de la planification à la soviétique. La gestion de la pénurie a des limites comme nous pouvons le constater avec l'accumulation des déficits au niveau des hôpitaux, les manques de médecins du fait d'un numérus clausus d'une autre époque. La mauvaise gestion des effectifs aboutit à ce que la France doit recourir à une immigration croissante en matière de médecins et d'infirmiers. Dans le même temps, de nombreux jeunes français partent en Belgique, en Roumanie, en Italie en Espagne pour suivre des études médicales. Du fait du vieillissement de la population, les dépenses de santé sont amenées à progresser. Il est donc urgent de se poser la question de l'organisation du système de santé français.

Les revenus modestes sont épargnés du moins en affichage. Il s'agit de mesurette visant à faire passer la pilule des hausses d'impôt et une dégradation du service offert. Ainsi, 63 millions d'euros ont été prévus pour financer la majoration de 50% en plus de l'inflation du complément familial à destination des familles à revenus modestes. De même, 27 millions d'euros sont affectés pour l'aide à l'acquisition de la complémentaire santé. Il faut ajouter la mesure concernant l'actualisation du minimum vieillesse qui restera fixée au 1er avril. En revanche, les vrais perdants sont une fois de plus les classes moyennes

qui devront subir la hausse du coût des complémentaires, la hausse des impôts pour payer les allocations familiales, les dépenses retraites et les dépenses de santé....

## **SIGNATURE DE L'ACCORD SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

La ministre de la Fonction publique de la France , Marylise Lebranchu, huit syndicats de personnels et le président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, Philippe Laurent, ont signé hier un accord-cadre sur la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique. Cet accord, qui concerne les trois versants de la fonction publique (Etat, territoriale et hospitalière), employant quelque 5 millions d'agents, a été signé par six des huit syndicats représentatifs (la CGT, la CFDT, la FSU, l'Unsa, la CFTC et la CFE-CGC), ainsi que par la FA-FPT et le syndicat de cadres hospitaliers SMPS. FO et Solidaires ont en revanche refusé de signer ce texte, fruit de neuf mois de concertation, dénonçant notamment la poursuite des suppressions de postes chez les agents.« Cet accord porte une volonté commune qui est celle de développer dans les trois versants de la fonction publique une nouvelle prévention des risques professionnels parce que nous souhaitons que cette politique soit plus efficace », a déclaré Marylise Lebranchu lors de la signature du texte. De son côté, Philippe Laurent « s'est félicité de cet accord gagnant-gagnant pour les employeurs, les agents et le service public », indique un communiqué du CSFPT publié à la suite de la signature de l'accord. Le président du CSFPT, qui représentait les employeurs publics locaux a aussi « rappelé que les critiques injustes et récurrentes contre la gestion publique locale participe du malaise des agents ». L'accord prévoit notamment la mise en œuvre, dès 2014, par chaque employeur public d'un plan d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux (dépression, stress, violences, suicides...). Ces plans « initiés en 2014 devront être achevés en 2015 ». Un premier bilan d'étape de la mise en oeuvre de l'accord sera présenté avant fin 2015. Une circulaire de la DGCL devrait venir préciser les modalités concrètes de déploiement et de suivi de ces plans dans la fonction publique territoriale, précise le communiqué du CSFPT. L'accord signé hier, qui est présenté comme une «



première étape » d'une réflexion plus vaste sur les conditions de travail et la qualité de vie au travail, prévoit aussi un renforcement des moyens des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), notamment en augmentant les heures de délégation, ainsi que des moyens de la médecine de prévention, en élargissant par exemple le vivier de recrutement. A ce sujet, Marylise Lebranchu a annoncé hier qu'une mission sur la médecine de prévention allait être confiée aux inspections générales IGA, IGAS et IGAENR.

## **L'OFCE JUGE LA REPRISE AU CENTRE DU SYSTÈME COLONIAL FRANÇAIS**

Selon l'institut dépendant de Sciences Politiques qui a dévoilé ce mercredi ses dernières prévisions, le PIB progresserait à un rythme compris de 1,3% l'an prochain après avoir augmenté de 0,2% en 2013. De son côté, le gouvernement une croissance de 0,9%. Mais cette "croissance serait trop faible pour améliorer la situation sur le marché du travail" et "le chômage augmenterait régulièrement pour s'établir à 11,4% en France" fin 2014, juge l'OFCE. Malgré les emplois d'avenir - le gouvernement espère en signe 100.000 d'ici la fin de l'année -, les contrats de génération - moins de 11.000 ont été enregistrés depuis mars - et les 15.000 emplois créés par le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) anticipés par l'Insee... Estimés à 250.000 emplois par l'Observatoire, les sureffectifs dans les entreprises sont en cause. La rigueur budgétaire l'est tout autant. Selon ses calculs, celle-ci retirerait 2,4 points de PIB à l'activité cette année. Cette situation est d'autant plus regrettable que le potentiel de rebond de l'économie française serait important. "Il aurait dû conduire à une croissance spontanée moyenne de près de 2,6 % l'an au cours des années 2013 et 2014", avance l'OFCE. La France ne serait pas seule dans ce cas. L'OFCE estime que le choix de la "restriction budgétaire" en zone euro va creuser l'écart entre les pays relativement épargnés par la crise, comme l'Allemagne, et ceux "durablement affaiblis", essentiellement ceux du Sud, tandis que la France se trouve "dans une position intermédiaire". "La stratégie de désendettement est la clé pour remettre la zone euro sur la bonne voie, à condition que cela ne passe pas seulement par des sacrifices budgétaires, mais

aussi par une relance de l'économie. Sans cela, le risque d'un nouvel effondrement de la zone euro est réel. Il est en train de se bâtir les éléments qui pourraient alimenter un nouveau plongeon dans les économies développées", avance Xavier Timbeau, le directeur du département "Analyse et prévision".

## **FAUT IL BANNIR LES LINGETTES POUR BÉBÉS ?**

Les jeunes parents doivent-ils jeter à la poubelle les lingettes et le lait pour bébé? C'est ce qu'a recommandé mardi l'UFC-Que Choisir. L'association, qui a réalisé une série de tests sur 26 lingettes et 6 laits de toilette grand public, démontre que 94% d'entre eux sont saturés de molécules allergisantes et dangereuses pour la santé. Certains produits contiennent par exemple du phénoxyéthanol, un éther aromatique aux effets toxiques pour le foie. Ce conservateur est aussi suspecté de nuire au système reproducteur et au développement de l'enfant. «Les produits pour bébés peuvent être utilisés en toute sécurité», a répondu ce mercredi la Fédération des entreprises de la beauté (Febea). Car, explique-t-elle dans son communiqué, les industriels «respectent la stricte réglementation européenne qui encadre les produits cosmétiques -y compris les produits pour bébés». Febea assure notamment que le phénoxyéthanol n'est pas dangereux, parce que «si des doutes existaient, il ne serait ni autorisé ni utilisé dans les produits cosmétiques». Or, il y a un an et demi déjà, l'Agence française de sécurité des produits de santé (Ansm) s'inquiétait de la présence de ce phénoxyéthanol dans les cosmétiques pour enfants. L'agence spécialisée estimait que les produits pour les moins de trois ans ne devraient pas contenir plus de 0,4% de phénoxyéthanol, contre 1% actuellement. Et surtout, que cette substance ne devrait pas du tout être présente dans «les produits destinés au siège»... Ce que sont justement les lingettes pour bébé. L'Ansm a saisi la Commission européenne sur ce dossier. Cette dernière, qui a demandé aux industriels de lui fournir des informations sur la toxicité du phénoxyéthanol, rendra sa décision au plus tard le 9 décembre prochain. En attendant, ce phénoxyéthanol est présent «dans la moitié des produits que nous avons analysés», explique Olivier Andrault, chargé de mission à l'UFC-Que Choisir, «par exemple, dans les lingettes de Mixa Bébé, de Klorane, de Nivéa

Baby ou encore de Pampers». «Je ne sais pas si ces substances sont toxiques, mais même si ce n'est pas le cas, utiliser un gant de toilette ou du coton, avec un peu de savon et de l'eau, il n'existe rien de mieux pour nettoyer les fesses de bébé», assure Rémy Assathiany, responsable du groupe dermatologie à l'Association française de pédiatrie ambulatoire (Afpa). Pour le pédiatre, «les lingettes et le lait pour bébé ne devraient être utilisés qu'en cas de déplacement»

## DOSSIER PRÉPARÉ PAR JEAN PAUL ELUTHER



# AFFAIRES MONDIALES

## SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

### CROISSANCE ET EMPLOI DANS LES ÉCONOMIES ÉMERGENTES

Un nouvel ouvrage de l'OIT analyse les tendances et les réglementations du marché du travail sur divers marchés émergents et présente plusieurs politiques pouvant aboutir à une synergie entre croissance économique et création d'emplois décents. En dépit d'une croissance plus soutenue au cours des dernières décennies, les déficits de travail décents restent la norme pour la plupart des travailleurs des économies émergentes\* , selon une nouvelle publication de l'OIT intitulée *The Labour Markets of Emerging Economies: Has growth translated into more and better jobs?* «Des progrès ont été accomplis en matière de réduction de la pauvreté et la plupart des pays émergents se sont montrés plutôt résistants face à la crise financière mondiale. Toutefois, la réalité à laquelle sont confrontés beaucoup de travailleurs, c'est le manque de travail décent, le travail informel, une protection sociale et un accès à la sécurité sociale limités», déclare Sher Verick, Spécialiste

principal de l'emploi au Bureau de l'OIT pour l'Asie du Sud, coauteur de l'ouvrage avec Sandrine Cazes. Le rapport se penche sur les similitudes et les différences entre les marchés du travail, en termes de situation, tendances et réglementations dans toute une série d'économies émergentes. Il présente aussi des études de cas pour quatre pays en particulier: l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Indonésie et la Turquie. La plupart des emplois créés dans les pays émergents n'ont pas été des emplois formels donnant accès à des droits au travail, à des prestations et à la sécurité sociale, constate l'ouvrage. Parmi les problèmes figure aussi l'accès insuffisant à une éducation et une formation de bonne qualité, associé à un décalage entre les compétences des demandeurs d'emploi et les offres d'emploi. En Afrique du Sud, par exemple, les individus qui possèdent au mieux un niveau d'instruction primaire avaient trois fois plus de risques d'être des travailleurs découragés pendant la crise financière mondiale que les diplômés du supérieur. En Indonésie, les travailleurs avec un faible niveau d'éducation sont surreprésentés dans l'emploi précaire. Une évolution positive des dernières décennies est le fait que les économies émergentes ont de plus en plus recours aux politiques sociales et de travail pour relever les défis structurels et répondre aux crises. Ces approches innovantes incluent des programmes d'emploi public, les salaires minimaux, l'encouragement de l'esprit d'entreprise et la formation – souvent orientée vers les femmes et les jeunes. Au Brésil, par exemple, le salaire minimum a augmenté de plus de 130 pour cent en termes réels depuis 2004. De ce fait, les niveaux de rémunération ont progressé et cela a eu un impact positif sur le régime des retraites puisque les pensions sont indexées sur le salaire minimum. Dans l'intervalle, le programme de transferts conditionnels en espèces Bolsa familia qui bénéficie aux familles pauvres a grandement contribué à réduire la pauvreté et les inégalités dans le pays. Selon les auteurs, les institutions du marché du travail peuvent jouer un rôle déterminant pour obtenir des résultats en termes de travail décent dans les économies émergentes, mais leur efficacité demeure un défi. L'ouvrage présente un certain nombre d'autres politiques visant à traduire la croissance en création d'emplois décents et consistant à: Encourager le retour à l'auto-emploi, ainsi que le passage de l'économie informelle à l'économie formelle grâce à de fortes

incitations (comme une fiscalité progressive, un meilleur accès à la sécurité sociale, etc.) ; Renforcer la mise en œuvre et la pertinence des réglementations du marché du travail en vue d'accroître la protection des travailleurs sans réduire la création d'emplois par les employeurs du secteur privé ; étendre la couverture de la sécurité sociale pour améliorer la sécurité du revenu des travailleurs et de leur famille ; Améliorer l'accès et la qualité de l'éducation et de la formation, tout en s'assurant que les employeurs sont mobilisés pour réduire les décalages entre offre et demande de compétences, et pallier la pénurie de qualifications ; Renforcer les politiques du marché du travail qui s'attaquent à la fois aux problèmes structurels de long terme et atténuent l'impact des crises économiques et sociales grâce à des mesures ciblées (par exemple pour les jeunes et pour les femmes) et à des dispositifs universels (comme les programmes d'emploi public).

## **AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES**

### **CUBA : RÉFORME MONÉTAIRE**

Créé en 1994 et fixé à parité avec le dollar, le peso convertible (CUC) vaut 24 pesos cubains (CUP). Salaires et retraites sont payés en CUP, mais tous les produits d'importation doivent être achetés en CUC, un casse-tête pour les Cubains dont le salaire mensuel moyen est de l'ordre de 20 \$. Leur casse-tête quotidien va prendre fin avec la décision annoncée mardi par le gouvernement d'en terminer avec ce système, source d'innombrables inégalités. «Le conseil des ministres a approuvé la mise en œuvre du calendrier d'exécution des mesures qui conduiront à l'unification monétaire», a affirmé succinctement un communiqué officiel publié par le quotidien du tout-puissant Parti communiste de Cuba, Granma. Mais le processus d'unification entre le peso cubain (CUP) et le peso convertible (CUC), qui vaut 24 CUP et est aligné sur le dollar américain, se fera sans doute au rythme des réformes entreprises depuis plusieurs années par le président Raul Castro : «Doucement, mais sûrement». En donnant le coup d'envoi de l'unification, Granma ne livre guère de détails : le processus s'appliquera d'abord aux entreprises, puis aux particuliers, explique le communiqué sans préciser le calendrier. Granma assure toutefois que le processus ne

donnera lieu à aucune «thérapie de choc». Depuis le lancement du CUC en 1994 par Fidel Castro pour concurrencer le dollar qui circulait librement à Cuba, les Cubains sont soumis à un système qui a généré de nombreuses inégalités. Ils reçoivent des salaires et des retraites en peso cubain, mais doivent s'efforcer d'acquérir des CUC, indispensables pour acheter les très nombreux produits d'importation circulant dans l'île. Le salaire mensuel moyen est de l'ordre de 500 pesos (20 CUC), notoirement insuffisant pour assurer ne serait-ce que les besoins alimentaires. Pour tous les Cubains, la chasse au CUC est quotidienne. Nombreux sont ceux qui reçoivent des devises de leurs familles à l'étranger : ces «remesas» atteignent 2,5 milliards de dollars par an, autant que les revenus officiels du tourisme. Le tourisme est justement un des secteurs dont les employés, au contact des étrangers, ont accès au peso convertible pour arrondir leur salaire en CUP. Les employés des entreprises étrangères sont également privilégiés pour percevoir des pesos convertibles. Le développement du travail indépendant, encouragé par le gouvernement, a également accentué les inégalités : un médecin de base est payé 500 CUP mensuels (20 CUC), tandis qu'un mécanicien automobile indépendant pourra gagner chaque mois jusqu'à 400 CUC (9600 CUP). Ojectif officiel du régime communiste depuis deux ans, l'unification se présente particulièrement compliquée pour les comptes nationaux et les entreprises d'État. Leur comptabilité repose sur une parité CUC-CUP qui entraîne une «distorsion de toute réalité économique», souligne pour l'AFP l'économiste Pavel Vidal, ancien spécialiste monétaire du Centre d'Études de l'économie cubaine (CEEC) de l'Université de La Havane. «Cette distorsion de la mesure économique fausse toutes les décisions et toute planification centralisée», ajoute Pavel Vidal pour lequel «l'unification doit commencer à ce niveau avant d'atteindre la population». Tout a commencé au début des années 1990 avec la chute de l'empire soviétique, qui a plongé Cuba dans une crise économique sans précédent. Pour se donner un bol d'air, Fidel Castro autorise en août 1993 les envois d'argent des émigrés cubains et la circulation à Cuba du dollar. Le dollar valait alors 150 pesos. En décembre 1994, les autorités introduisent le CUC, alternative au billet vert. Les trois devises cohabitent jusqu'en octobre 2004, lorsque Fidel Castro, réagissant à de nouvelles sanctions américaines, retire le dollar de la circulation, impose une

taxe de 10 % sur sa conversion et le dévalue de 8 % par rapport au CUC. Entre-temps, le peso cubain était progressivement passé de 150 pour un dollar à 24 pour un CUC. Puis, Raul Castro a rétabli la parité dollar/CUC en mars 2011. Si Granma reste discret sur la méthode suivie, la plupart des économistes cubains envisagent une progressive réduction de la parité CUC-CUP. Mais pour cela, «il faut d'abord augmenter la production et la productivité locales», juge l'économiste cubain Carmelo Mesa-Lago, de l'Université de Pittsburgh aux États-Unis, reconnaissant que la fin de la dualité monétaire est «la réforme la plus difficile pour Raul Castro».

## **IRAN**

### **NUCLÉAIRE :L'IRAN VA PRODUIRE SON PROPRE COMBUSTIBLE**

La chaîne de production du combustible de la centrale nucléaire de Bouchehr va être opérationnelle d'ici trois mois, a déclaré Ali Akbar Salehi, le chef de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique(OIEA), cité mardi par l'agence officielle Irna. «La chaîne de production d'oxyde d'uranium (UO<sub>2</sub>) enrichi pour produire et fournir le combustible de la centrale de Bouchehr va entrer en fonction d'ici trois mois», a déclaré M. Salehi lors d'une visite au site nucléaire d'Ispahan (UCF), dans le centre du pays. Un accord signé entre la Russie et l'Iran prévoit que la Russie fournira le combustible nécessaire à Bouchehr pendant dix ans et récupérera le combustible usagé, une garantie qu'il ne peut être utilisé à d'autres fins, notamment militaires. M. Salehi n'a pas précisé à partir de quelle date l'Iran va utiliser son propre combustible produit localement en remplacement de celui fourni par les Russes. Dans une série de lettres, l'Iran a informé l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de la construction de cette nouvelle unité de production de combustible dans le site nucléaire d'Ispahan. La centrale de Bouchehr est entrée en service en 2011 après plusieurs retards. Le 23 septembre dernier, Téhéran a pris le contrôle de la centrale, qui produit 1000 mégawatts d'électricité. L'Iran pourrait étendre son parc nucléaire civil avec la construction, toujours par la Russie, d'une seconde centrale de 1000 mégawatts à Bouchehr. Téhéran affirme vouloir produire à terme 20 000 mégawatts d'électricité nucléaire, ce qui nécessite la construction

d'une vingtaine de réacteurs de 1000 mégawatts. M. Salehi a précisé que l'Iran produisait également à l'usine d'Ispahan «du combustible à 20% pour le réacteur de recherche et médical de Téhéran et le combustible pour le réacteur à eau lourde d'Arak, actuellement en construction. Les pays occidentaux et Israël accusent Téhéran de vouloir utiliser son programme nucléaire civil pour produire l'arme atomique, ce que Téhéran a toujours démenti. De nouvelles négociations ont commencé à la mi-octobre entre l'Iran et les puissances du groupe 5+1 (États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie, Chine et Allemagne) pour tenter de trouver une issue à la crise du nucléaire iranien.

## DOSSIER PRÉPARÉ PAR JACQUES DAVILA



# ÉTAT DES MARCHÉS

## ASIE

Après un début de séance positif, la plupart des places asiatiques s'orientent en baisse ce mercredi matin, sur fond de hausse surprise des taux monétaires chinois, et de rebond du yen. A Tokyo, l'indice Nikkei perd 1,4% peu avant la fin de la séance, tandis que Hong Kong cède 0,3%, le Shanghai Composite recule de 1,1%, Taiwan lâche 0,4% et Séoul cède 0,8%. Enfin, Sydney glisse de 0,3% et Bombay (indice BSE Sensex) relâche 0,6%. Seule la Bourse de Singapour reste dans le vert (+0,2%). Face à la faiblesse du marché de l'emploi aux USA, les investisseurs tablent ainsi sur la prolongation de la politique de soutien de la Fed jusqu'en mars 2014. Ce matin, les préoccupations des marchés proviennent aussi de Chine, où la banque centrale s'est abstenue d'injecter des liquidités ce mercredi, entraînant une forte tension sur les taux interbancaires. Les analystes relient le comportement de la banque centrale aux dernières statistiques, qui ont fait état d'une hausse de l'inflation (à 3,1% en septembre) et des prix



immobilier dans les grandes villes chinoises. De ce fait, il faut s'attendre à des conditions de crédit moins favorables pour le système bancaire chinois d'ici à la fin de l'année, estiment les professionnels. A Shanghai, le taux interbancaire à 7 jours a ainsi bondi de 0,42 point pour atteindre 4%.

## **ÉTATS UNIS**

Wall Street consolidait ce mercredi, après les nouveaux records du S&P 500 sur les 1.750 pts. Les opérateurs se montraient un peu plus prudents, après avoir "acheté" l'idée d'une politique monétaire ultra-accommodante durable de la Fed, qui pourrait ne pas toucher à son 'QE' (85 Mds\$ de rachats obligataires mensuels) d'ici la fin de l'année compte tenu des statistiques économiques mitigées outre-Atlantique. Les annonces de résultats se poursuivaient aujourd'hui, avec en particulier une grosse déception sur Caterpillar, mais aussi une solide performance de Boeing... Le DJIA perdait 0,35% en clôture à 15.413 pts, tandis que le Nasdaq cédaient 0,57% à 3.907 pts.

## **EUROPE**

Les Bourses européennes ont terminé en baisse mercredi, alors que Wall Street perdait du terrain, affectées par des résultats décevants de plusieurs grands noms de la cote et par des inquiétudes sur le secteur bancaire. À Paris, le CAC 40 a terminé en baisse de 0,81% à 4.260,66 points. Le Footsie britannique a cédé 0,32% et le Dax allemand 0,31%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a perdu 0,94% et le FTSEurofirst 300 0,63%. Milan, Madrid, Lisbonne et Athènes ont abandonné entre 1,57% et 3,82%. L'indice des bancaires a accusé la plus forte baisse sectorielle, avec une perte de 2,08%, après avoir atteint son plus haut niveau en deux ans la veille, victime de prises de bénéfices après la décision de la Banque centrale européenne d'appliquer des critères plus stricts pour évaluer la santé des banques dans le cadre de sa prochaine supervision.

## **CHANGE**

L'euro se stabilisait mercredi en cours d'échanges new-yorkais face à un dollar pâtissant d'un côté des spéculations sur la politique monétaire américaine mais bénéficiant de l'autre de son statut de valeur refuge face à des craintes sur l'économie chinoise. Vers 18H00 GMT (14H00 en Guadeloupe), la devise européenne valait 1,3784 dollar, contre 1,3780 mardi à 21H00 GMT - après avoir atteint vers 03H25 GMT 1,3793 dollar, un nouveau plus haut depuis début novembre 2011. La monnaie unique européenne cédait du terrain face à la devise japonaise à 134,09 yens, contre 135,23 yens mardi. Le dollar aussi reculait face à la monnaie nippone, à 97,27 yens contre 98,12 yens la veille. Les chiffres du rapport sur l'emploi, très attendus par les marchés en tant qu'indicateurs majeurs pour jauger l'état de la première économie mondiale, se sont en effet révélés plus faibles que prévu. Vers 18H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 85,20 pence pour un euro - atteignant même vers 13H50 GMT à son niveau le plus faible depuis début septembre (85,31 pence) - comme face au dollar, à 1,6178 dollar pour une livre. La devise helvétique montait face à l'euro, à 1,2293 franc suisse pour un euro, comme face au dollar, à 0,8918 franc suisse pour un dollar, après être montée vers 14H40 GMT à 0,8913 franc, son niveau le plus élevé depuis début novembre 2011. La devise chinoise a terminé à 6,0859 yuans pour un dollar - marquant ainsi un nouveau sommet du renminbi (nom officiel de la monnaie chinoise) depuis la mise en place en 1994 du système actuel arrimage du yuan au billet vert - contre 6,0933 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.331,25 dollars au fixing du soir contre 1.333 dollars mardi.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les prix du pétrole reculaient mercredi en cours d'échanges européens, les investisseurs s'attendant à une nouvelle forte hausse des stocks de brut aux États-Unis, le premier consommateur mondial d'or noir. Vers 10H00 GMT (12H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en décembre valait 109,34 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 64 cents par rapport à la clôture de mardi. Dans les

échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance perdait 1,09 dollar, à 97,21 dollars - après avoir atteint vers 09H20 GMT 97,10 dollars, un plus bas depuis le 1er juillet dernier. Les prix du brut reculaient "en raison d'anticipations que les réserves pétrolières américaines augmenteront de nouveau", expliquait Jonathan Sudaria, analyste chez Capital Spreads. Le Département américain à l'Énergie (DoE), qui reprend son calendrier habituel après avoir été paralysé par la crise budgétaire aux États-Unis, doit donner mercredi à 14H30 GMT le niveau officiel des stocks pétroliers aux États-Unis lors de la semaine terminée le 18 octobre.

## DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



## MANAGEMENT, PATRIMOINE , DROIT

### PROCÈS PRUDHOMAL ET MOYENS DE PREUVE

Les éléments de preuve sont fondamentaux dans tout procès puisqu'il appartient à celui qui réclame l'exécution d'une obligation de la prouver en application des dispositions du Code civil : « Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver. Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation ». Dans le cadre de la procédure prud'homale, il est maintenant bien établi que le salarié peut verser aux débats tous les documents dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions dès lors que leur production est strictement nécessaire à l'exercice des droits de sa défense dans le cadre du litige l'opposant à son employeur. Il est donc capital de savoir quels sont les moyens de preuve qui sont considérés comme recevables s'agissant plus particulièrement des « nouvelles technologies ». La recevabilité des SMS a été admise par la Cour de cassation au motif que si l'enregistrement d'une conversation téléphonique privée, effectué à

l'insu de l'auteur des propos invoqués, est un procédé déloyal rendant irrecevable en justice la preuve ainsi obtenue, il n'en est pas de même de l'utilisation par le destinataire des messages écrits téléphoniquement adressés, dits S.M.S., dont l'auteur ne peut ignorer qu'ils sont enregistrés par l'appareil récepteur. Par transposition de sa jurisprudence sur les S.M.S., la Cour de cassation a eu l'occasion de préciser récemment que le message laissé sur le répondeur d'un salarié est également un mode de preuve recevable considérant que n'est pas déloyale l'utilisation par le destinataire des messages téléphoniques vocaux dont l'auteur ne peut ignorer qu'ils sont enregistrés par l'appareil récepteur. Pour la première fois, à notre connaissance, la Cour de cassation, vient de se prononcer sur la recevabilité d'un courriel dans une affaire où l'employeur niait être l'auteur et l'expéditeur d'un courrier électronique dont il contestait l'authenticité. La question était d'importance puisque ce courrier électronique, avait été produit par la salariée licenciée pour faute grave du fait de son absence injustifiée (elle n'était pas revenue dans l'entreprise après un arrêt de travail pour maladie) afin d'établir que c'était en fait l'employeur qui lui avait demandé de ne plus venir travailler. Il était rédigé en des termes à la fois injurieux, grossiers et menaçants pour le moins effarants : « J'attends toujours ta lettre de démission car après mon comportement tu dois bien comprendre que je ne veux plus voir ta g... et qu'il est hors de question que je débourse un centime pour ton licenciement ! ! ! ! ! Et pas la peine que tu me casses les c... avec tes conneries de prud'homme parce que moi j'ai un avocat et je t'enfoncerai encore plus que je l'ai déjà fait et crois moi c'est possible " [...] Alors je te préviens envoie moi ta lettre et plus vite que ça, tu vas enfin bouger ton gros c... pour quelque chose ». L'employeur qui avait plutôt intérêt à ce que le courrier électronique en cause soit écarté des débats, reprochait à la Cour d'appel de Bordeaux, de ne pas avoir vérifié si les conditions prévues par les articles 1316-1 et 1316-4 du Code civil étaient bien réunies. Les dispositions du Code civil susvisées résultant de la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 ( art. 1 et 4 JORF 14 mars 2000) prévoient que : « L'écrit sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité . Et

que, « La signature nécessaire à la perfection d'un acte juridique identifie celui qui l'appose. Elle manifeste le consentement des parties aux obligations qui découlent de cet acte. Quand elle est apposée par un officier public, elle confère l'authenticité à l'acte. Lorsqu'elle est électronique, elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat». Par un arrêt du 25 septembre 2013 la Haute Cour estime que les articles 1316-1 et 1316-4 du Code civil ne sont pas applicables au courrier électronique produit comme moyen de preuve dans une procédure prud'homale. Elle considère, en effet, que la preuve des faits peut être établie par tous moyens de preuve lesquels sont appréciés souverainement par les juges du fond : « Les dispositions invoquées par le moyen ne sont pas applicables au courrier électronique produit pour faire la preuve d'un fait, dont l'existence peut être établie par tous moyens de preuve, lesquels sont appréciés souverainement par les juges du fond. » Il appartient donc aux juges du fond de dire si un courrier électronique produit dans le cadre d'une procédure prud'homale est recevable, ce qui est évidemment favorable aux salariés sans pour autant remettre en cause « la responsabilisation du salarié face à la preuve dans le procès prud'homal » .

## DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



## TABLEAU DE BORD

### LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de

prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

### **INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:**

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

### **POPULATION**

POPULATION 2011: 401 784 habitants

### **OFFRE**

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand ( 2 690 )

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

### **DEMANDE**

CONSOMMATION 2011: 8 488 ( 5 126 ménage et 3 362 administration )

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

### **PRIX**

JUILLET 2013 : - 0,1% sur un mois ; 0,8 % sur un an

### **EMPLOI , CHÔMAGE**

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C ) EN juillet 2013 : 67 770 ( +3,3% sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI EN JUILLET 2013 : - 18,9% sur un an

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

### **ENTREPRISES CRÉÉS**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

**DOSSIER PRÉPARÉ PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE**

**LIRE**  
**ET FAITES LIRE**  
**LA NATION**  
**LE JOURNAL DE LA**  
**GUADELOUPE**  
**ET DES GUADELOUPÉENS**